



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/02/18

Reçu en Préfecture le : 27/02/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 février 2018
D - 2018/42

Aujourd'hui 26 février 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Madame Virginie CALMELS de 18h38 à 18h52

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 15h55 et Monsieur Philippe FRAILE MARTIN présent à partir de 16h10

Excusés :

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Maribel BERNARD, Madame Cécile MIGLIORE

Exposition L'image-Livre. Editeurs et artistes de l'avant-garde tchèque (1920-1930). Dépôt vente de catalogues. Autorisation. Convention. Signature

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition *L'image-Livre. Editeurs et artistes de l'avant-garde tchèque (1920-1930)* présentée du 25 janvier au 6 mai 2018, des ouvrages seront mis en dépôt-vente au Musée des Arts décoratifs et du Design, afin de donner une plus grande visibilité à l'exposition, et ainsi élargir les propositions d'ouvrages vendus au Musée des Arts décoratifs et du Design.

Une convention a été rédigée précisant les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser la vente de ces ouvrages au Musée des Arts décoratifs et du Design
- Signer la convention
- Appliquer ces tarifs

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Constance MOLLAT

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 février 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Convention de dépôt-vente d'ouvrages

Entre

La Ville de Bordeaux pour le musée des Arts décoratifs et du Design, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil Municipal du _____ reçue à la Préfecture de la Gironde le _____.

Appelée ci-après « le madd »

Et

La librairie Mollat, représentée par sa Directrice Administrative et Financière, madame Sylvie Giberay, dont le siège social se situe au 15 rue Vital Carles à Bordeaux (33000).

Appelée ci-après « Librairie Mollat »

Ci-après- dénommées communément « les parties »

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le but de répondre pleinement aux attentes du public, la Librairie Mollat et le madd sont entrés en contact afin de convenir d'un dépôt-vente d'ouvrages pour donner une plus grande visibilité à l'exposition « **L'image-Livre. Editeurs et artistes de l'avant-garde tchèque (1920-1930)** » organisée au musée des Arts décoratifs et du Design du 25 janvier 2018 au 06 mai 2018.

ARTICLE 2 : Obligation de la Librairie Mollat

La librairie Mollat s'engage à fournir les ouvrages de la liste suivante, demandés chez ses fournisseurs, et étiquetés à l'organisme, puis fournir un état initial des stocks.

- Josef Capek, *Histoire de chien et de chat*, Memo eds, 2008, Prix public 27,40€ TTC (6 exemplaires)
- Karel Capek, *Cinq contes pas comme les autres*, MeMo, 2017, Prix public 14,00€ TTC (6 exemplaires)
- Josef Capek, *Un gâteau cent fois bon*, Les Mini Castor, 2002 Prix public 2,50€ TTC (20 exemplaires)
- Karel Teige, *Liquidation de l'art*, Allia, 2009, Paris, Prix public 6,20€ TTC (10 exemplaires)
- Karel Teige, *Marché de l'art*, Allia, 2010, Prix public 6,20€ TTC (10 exemplaires)
- Adolf Hoffmeister, *La prison*, Gallimard, 1969, Prix public 5,20€ TTC (5 exemplaires)
- Design graphique, les formes de l'histoire*, B42 Cnap Eds, 2017, Prix public 26,00€ TTC (6 exemplaires)
- Steven Heller, *De Merz à Emigre et au-delà : Graphisme et magazines d'avant-garde au XXe siècle*, Phaidon, 2005, Prix public 39,95€ TTC (3 exemplaires)

La Librairie Mollat s'engage également à :

- appliquer une remise de 5% sur le montant total des livres vendus.
- renouveler le stock à la demande du musée des Arts décoratifs et du Design.
- établir un état des ventes tous les mois.
- fournir une facture correspondante aux ventes réalisées.

La Librairie Mollat se réserve le droit, dans le cas où les livres ne seraient pas rendus au plus tard le 14 mai 2018, de procéder à la facturation de l'intégralité du dépôt.

ARTICLE 3 : Obligation du musée des Arts décoratifs et du Design

La Ville de Bordeaux- le musée des Arts décoratifs et du Design s'engage à :

- contrôler (quantité, état,...) et valider l'état initial de dépôt.
- vendre en son nom des ouvrages fournis par la Librairie Mollat
- être responsable du stock de livres,
- réaliser un état des stocks tous les mois,
- régler la différence entre le stock initial et le stock final par virement bancaire
- restituer les invendus le 14 mai 2018 au plus tard.

Les ouvrages restitués dans un état ne permettant pas leur remise en vente (livres abimés, tâchés, ...) ne seront pas repris par la librairie Mollat et seront facturés.

ARTICLE 4 : Durée et modifications de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition.

Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours (15 jours), en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ces obligations.

La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Compétence juridictionnelle

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises tant que besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Pour la ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour la librairie Mollat, 15 rue Vital Carles 33000 Bordeaux

A Bordeaux, le

P/O le Maire de Bordeaux
L'Adjoint au Maire,
Fabien Robert

P/O la Directrice Administrative et Financière
Madame Sylvie Giberay